

CG

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement CE) n° 1907/2006 mise à jour : 24/12/2020 Remplace la fiche du : 24/07/2017 révision : 06

\_\_\_\_\_

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société

## 1.1. Identification du produit

Type de produit chimique :	CARTOUCHE GAZ
Nom:	Cartouche de Gaz 300gr
Numéro d'identification UE :	****
No CE (EINECS) :	****
n° CAS:	****
Numéro d'enregistrement REACH :	****
Code de produit :	****
Description chimique :	Mélange de butane et propane en cartouche de gaz
Formule brute :	Hydrocarbures en mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Désherbant par la chaleur / consommable pour chalumeau

Utilisation de la préparation : Destruction des mauvaises herbes

#### Cartouche conforme à la norme EN417

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

START - ZA PACAGES d'ARGENSON 37800 NOUÂTRE Tel.: +33 (0)2 47 65 30 71 - contact@star-jardin.com Site: www.star-jardin.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

<u>Pays</u>	Organisme consultatif officiel	<u>Adresse</u>	Numéros d'appel d'urgence
<u>FRANCE</u>	ORFILA / INRS		+33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### 2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Flammable gases Cat. 1

Gases under pressure (Liquefied gas) Phrases de Risques H et phrases P, voir sous-section 16.

### 2.2. Eléments d'étiquetage

N° UFI: 95XU-M5US-R991-FFSA

**Etiquetage** Selon le décret le 3 février 1997 no. 52 et ministère de la Santé de décret l'étiquetage le 28 avril 1997 (au sujet de l'emballage et de l'étiquetage des substances dangereuses) :



SGH02

SGH04

<u>Pictogramme(s)</u>:

DANGER

Mentions d'avertissement : Danger



CG

### Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement CE) n° 1907/2006 mise à jour : 24/12/2020 Remplace la fiche du : 24/07/2017 révision : 06

Mention de danger (Phrases H):

**DANGERS PHYSIQUES:** 

H220: Gaz extrêmement inflammable.

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

### Conseil de prudence (Phrases P) :

#### Prévention

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer
P243	Prendre des mesures de précaution contre les électrostatiques.

#### Réaction

P377: Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans risque.
P381: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

#### Entreposage

P410+P403: Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

### 2.3. Autres dangers

Consignes générales

: Le mélange de butane est produit, stocké, transporté et distribué sous pression dans une phase liquide. En condition normale de manipulation, ce mélange n'est jamais en contact direct parce qu'ils sont confinés, sans interruption, dans des systèmes fermés jusqu'à leur distribution finale lors de la combustion (utilisation). Les précautions qui doivent être prises, sont, principalement le maintien du confinement à l'intérieur de la cartouche. Une température excessive engendre un risque d'explosion de l'article. Les gaz brulés sont à l'origine de l'explosion.

Physico-chimie

: Extrêmement inflammable. En cas de rupture du confinement, le gaz plus lourd que l'air, s'accumule dans les zones basses sans ventilation. Une chaleur intense de la cartouche peut causer une rupture de la cartouche et provoquer une dispersion du produit. Les vapeurs brulées, peuvent causer une déflagration ou une explosion.

Danger pour l'homme

: A l'état gazeux, l'inhalation des vapeurs à haute concentration peut causer des somnolences, intoxication, narcose, et dans certains cas extrêmes, un coma lié au manque d'oxygène.

Danger pour l'environnement : En conditions normales, pas de danger pour l'environnement.

## SECTION 3: Composition/Informations sur les composants

Nom	Identificateur de produit	%	règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Iso-butane et N-	(n° CAS): 75-28-5 et 106-97-8	75%	Flam Gas 1, Catégorie 1 ; H220
butane	(No CE (EINACS)) 203-448-7 et 200-857-2		Press Gas
	(Num. d'identification KEMLER) : 23		
	(N° REACH) : 601-004-00-0		
Nom	Identificateur de produit	%	règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Propane	(n° CAS) : 74-98-6	25%	Flam Gas 1, Catégorie 1 ; H220
	(No CE (EINACS)): 200-827-9		Press Gas
	(Numéro d'identification KEMLER) :		
	(N° REACH): 601-003-00-5		

Texte intégral des mentions R, H et EUH : voir section 2 et 15.

## SECTION 4 : Premier secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours : INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTER UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU

FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULTIONS.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.



CG

### Fiche de données de sécurité

 $Conforme \ au \ R\`{e}glement \ CE) \ n° \ 1907/2006 \qquad mise \ a \ jour: \qquad 24/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ au \ remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ au \ remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ au \ remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ au \ remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ au \ remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ au \ remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ au \ remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ au \ remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ au \ remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ au \ remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ au \ remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ au \ remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ au \ remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ au \ remplace \ rempla$ 

Consignes générales : En cas de situation à risque, contacter rapidement un médecin ou une assistance médicale d'urgence.

En cas d'inhalation : Placer la victime à l'air libre - Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au

chaud. En cas de difficultés respiratoires ou de perte de conscience, consulter un médecin ou réaliser

une ventilation artificielle.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement les parties en contact à l'eau. Retirer les vêtements en contact et les laver à l'eau.

Contacter un médecin en cas de lésions causées par une brûlure

Après contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 20-30 minutes.

Ecarter les paupières pendant le rinçage. Consulter un médecin le plus rapidement possible

Après ingestion : improbable

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non renseigné

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non renseigné

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée

ou de la mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau à grand débit

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : non renseigné

Réaction générales : Produit de décomposition, en cas d'incendie: Monoxyde de carbone (CO) dont l'inhalation est dangereuse

Mesures générales : Il est dangereux de générer une flamme si vous n'êtes pas en mesure de l'éteindre complètement.

### 5.3. Conseil aux pompiers

Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les

lieux. Si possible, stopper les fuites.

Protection du matériel stocké : au démarrage d'un risque d'incendie (flamme), déplacer le matériel et les cartouches exposés. Ne pas utiliser d'eau en jet direct à grand débit, utilisez plutôt un jet d'eau

fractionné.

Feu dans un contenant (cartouche) : Si un contenant connecté à un équipement de distribution prend feu, ne pas la jeter ni la retourner. Cela augmenterait le danger de feu (émission du gaz liquide, rupture du contenant ..) Essayer de fermer le système de distribution en vous protégeant les mains et les avantbras avec un vêtement adapté. Faire évacuer les personnes. Ne jamais percer un contenant en feu.

Equipements de protection : Vêtements de protection ; appareil respiratoire autonome. Vêtements particuliers des pompiers

Autres informations : Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les

récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser

pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### 6.1.1. Pour les personnes (secouristes et non secouristes)



CG

### Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement CE) n° 1907/2006 mise à jour : 24/12/2020 Remplace la fiche du : 24/07/2017 révision : 06

Equipement de protection: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Procédures d'urgence : Ventiler les pièces intérieures, et laisser le produit s'évaporer. Si l'épandage se produit sur la voie publique,

signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs en laissant le produit s'évaporer. Ecarter les matériaux et produits incompatibles : sources de chaleur, étincelles, équipements électriques. Signaler le danger et prévenir

les autorités locales.

### 6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Non renseigné.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : non renseigné

Procédés de nettoyage : non renseigné

Autres informations : Assurer une aération suffisante. Contactez un spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit

récupéré. Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

### SECTION 7 : Manipulation, d'emploi et de stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour la manipulation

### DANS TOUS LES CAS:

Ne jamais entreprendre de travaux ayant pour effet de compromettre le confinement des stockages fixes ou des récipients Ne jamais souder sur un récipient de gaz

Suivre les instructions du contenant.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées ou avec une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Utiliser le produit en position verticale.

Eviter la formation d'aérosols.

Indication pour lutter contre le feu et les explosions : NE PAS FUMER

EVITER L'ACCUMULATION DE CHARGES ELECTROSTATIQUES

NE JAMAIS RECHERCHER DE FLAMMES A L'AIDE DE GAZ, UTILISER SEULEMENT DE

L'EAU SAVONNEUSE.

## 7.2. Stockage (exigence concernant les lieux et conteneurs de stockage)

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec, et correctement ventilé (endroit bien aéré) approuvé par les autorités et éloigné des sources de chaleur – Ne pas stocker en sous-sol (caves, celliers ..) – Stocker éloigné des points bas où les vapeurs peuvent s'accumuler.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments

Température de stockage recommandée: - 5 à 40°C

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil – Ne pas exposer à une température au-delà de 50°C.

Eviter le contact avec les oxydants forts et la proximité des matériaux combustibles.

### 7.3. Utilisations particulières

Non renseigné

SECTION 8 : Procédure de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle





CG

Fiche de données de sécurité

 $Conforme \ au \ R\`{e}glement \ CE) \ n^o \ 1907/2006 \qquad mise \ a \ jour: \qquad 24/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad r\'{e}vis$ 

### 8.1. Valeurs limites d'exposition – indicateur biologique d'exposition

VME/VLE: 800 ppm (asphyxie simple)

### 8.2. Contrôle de l'exposition

<u>Contrôle de l'Exposition professionnelle :</u>
Mesures générales de protection et d'hygiène

- TENIR A L' ECART DES PRODUITS ALIMENTAIRES, BOISSONS ET NOURRITURES POUR ANIMAUX
- Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- Ne pas inhaler les vapeurs ne pas boire, manger et fumer pendant l'utilisation
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau Ne pas avaler
- Moyens de protection = Douches de sécurité. Fontaine oculaire local ventilé ou aspiration dans les zones de travail



Gants Etanches, isolants thermiques



Lunettes de protection Hermétiques



Vêtements protection contre le feu

Le gaz odorant permet de détecter 0,5% du contenu de gaz dans l'air

Au cas où vous sentiriez le gaz, avant d'employer l'appareil recherchez la fuite avec de l'eau savonneuse.

Toujours l'utiliser dans un endroit aéré afin de permettre l'évacuation des vapeurs et les produits de combustion (Co, CO2) et respecter les instructions sur les appareils et sur les récipients

PROTECTION RESPIRATOIRE : En état d'exercice normal, pas de dispositif de protection individuelle particulier demandé. Évitez d'entrer en contact avec les récipients, lieux adjacents ou nuages de gaz où la présence de L.P.G a réduit le pourcentage de l'oxygène d'air au-dessous de 16/17% (est normalement 20/21%). Dans un tel cas, respirant même normalement, avec un manque de l'oxygène, le Risque

d'évanouissement et de mort par asphyxie n'apparait pas immédiatement si vous êtes pas pris en charge et soumis à la respiration artificielle PROTECTION DES MAINS : en cas d'émission de butane liquide protéger vos mains et avant-bras au moyen de gants d'isolation thermique et résistant à des températures dans l'ordre du centigrade de 0 degrés.

PROTECTION DES YEUX : Utilisez des lunettes de protections ou écrans faciaux. L'aspersion de butane dans les yeux peut causer des blessures sérieuses.

PROTECTION DE LA PEAU : Évitez d'exposer la peau, sans protection appropriée, au liquide et jets de butane afin d'éviter des lésions par le froid.

Contrôle de l'Exposition lié à la protection de l'environnement : Non renseigné

## SECTION 9 : Propriétés Physico chimiques

Forme:	Gaz Liquéfié sous pression en contenant – à pression atmosphérique	Densité	Butane: 2.01 kg/Nm3 butane/propane: 1.95 kg/Nm3
			Kg/NIII3
Couleur:	Peu coloré	Danger d'explosion:	oui
Odeur:	Caractéristique	Masse volumique:	Butane : 0.513 kg/l à 50°C / butane/propane :
			0.50 kg/l à 50°C /
Point d'odorat	0.2 – 0.4%	Solubilité	marginal
		dans/miscibilité avec	
		l'eau:	
Point d'ébullition	Butane : -5°C / butane/propane en	Pression de vapeur	Butane : 1.7 bar à 15° et 6.9 bars à 50°C
	mélange : -25°C		butane/propane: 2.8 bars à 15° et 8.6 bars à
			50°C
Point d'inflammabilité:	Moins de -50°C	Valeur du pH à 20°C :	Neutre
Point d'éclair :	Inf à 1.8% v/v sup à8.41% v/v	Température d'auto	405°C
		inflammation	
Solvants	Méthanol, éthanol, éther, alcool,	Contact matériaux	Non corrosif pour les matériaux métalliques –
	chloroforme		Peut réduire et attaquer les plastiques et
			gommes



CG

### Fiche de données de sécurité

 $Conforme \ au \ R\`{e}glement \ CE) \ n° \ 1907/2006 \qquad mise \ \grave{a} \ jour: \qquad 24/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06 \ label{eq:conforme}$ 

## SECTION 10 : Stabilité et Réactivité du produit

### 10.1. Réactivité

Stable aux conditions de stockage et d'utilisation normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Pas de donnée disponible

### 10.3. Réactions dangereuses

Stable en utilisation normale

### 10.4. Conditions à éviter

Local non ventilé

Rayonnement solaire direct – chaleur – source électrique et étincelles

Eviter le contact avec la chaleur, les flammes, les étincelles et toute source d'étincelles

Les vapeurs peuvent exploser

Ne pas mettre en contact avec la peau

Peut causer des gelures

Lié à la pression, certains emballages pourraient exploser ou bruler sur une longue distance, en cas d'exposition à la chaleur,

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts: risque d'explosion, de feu

Acide nitrique, Dioxyde de chlore sont les matières à éviter

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produit de décomposition en cas d'incendie : Monoxyde de carbone (CO) + Dioxyde de carbone (CO2) Pas de décomposition en cas d'usage conforme ni produits de décomposition dangereux connus

### SECTION 11 : Informations Toxicologiques

### Toxicité aigue

CL50 (rat) = 658 mg/kg en 4 heures d'exposition

Produit légèrement narcotique ; dans les fortes concentrations peut causer l'asphyxie.

Les courtes expositions aux concentrations de 10,000 ppm ne causent pas des effets dangereux sur l'homme : les expositions à 100,000 ppm (10%) peuvent causer un léger vertige en quelques minutes.

Non toxique par inhalation

<u>Toxicité chronique</u> Absence d'effet chronique

<u>Irritation cutanée et oculaire</u> irritation pour la peau/yeux par le froid – non irritant pour la peau/yeux sous forme de gaz –

peut provoquer des gelures, douleur, et cloques

Non irritant (lapin) – un contact avec un liquide, peut causer des gelures, douleur, et perte

de la vue

Sensibilité respiratoire, ou de la peau non démontré

Effets subaigus, cancérogènes, mutagènes, non démontré

sur la reproduction

<u>Toxicité pour la reproduction</u> non démontré

STOT exposition unique Asphyxie et Surpresseur du système nerveux central

STOT exposition répétée aucune donnée disponible

Risque d'aspiration aucune donnée disponible



CG

Fiche de données de sécurité

 $Conforme \ au \ R\`{e}glement \ CE) \ n^o \ 1907/2006 \qquad mise \ a \ jour: \qquad 24/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad Remplace \ la \ fiche \ du: 24/07/2017 \qquad r\'{e}vision: 06/12/2020 \qquad r\'{e}vis$ 

## SECTION 12: Informations Ecologiques

### 12.1. Ecotoxicité

Il n'y a aucune donnée de l'écotoxicité et de la biodégradabilité dues au de haute volatilité du produit : il ne persiste pas dans des milieux aqueux donc qu'il n'est pas possible de réaliser les essais. De grandes quantités du produit dans l'environnement peuvent augmenter le contenu de COV composants organiques volatiles et favoriser alors la formation des substances polluantes atmosphériques comme l'ozone ou l'oxyde nitrique au moyen de réactions radicales et phytochimiques. Par conséquent éviter des libérations en effectuant la manipulation dans un cycle fermé.

Réduction potentielle de l'ozone (O.D.P.) : zéro.

#### 12.2. Mobilité

Voir propriétés de solubilité section 9

### 12.3. Persistance et dégradabilité

Pas de données connues de DCO et DBO5.

### 12.4. Potentiel de bio accumulation

Données non disponibles

### 12.5. Effets nocifs divers

Non renseigné

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Consignes Générales : - Ne pas jeter à l'égout, ou dans les canalisations ou les cours d'eau

- Contient des vapeurs inflammables, ne pas percer ou bruler, même vide

- Selon le danger ne pas mettre à l'évier, dans le sol ou dans l'environnement. Prêter attention aux

consignes de traitement après utilisation

Retraitement des déchets : - Pas de précaution particulière pour le produit

- les emballages suivent les filières de déchets de retraitement selon le matériau, conformément aux

prescriptions légales

Ne pas réutiliser les emballages
Emballage PL401 aluminium et inox

Nettoyage Recommandé : - Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la

cuve du pulvérisateur

- eau ou produits de nettoyage ou gaz inerte

## SECTION 14: Informations relatives au transport

#### Transport ROUTIER ADR/RID et GGVS/GGVE

Class ADR: 2

Classification code: 5F Danger label: No. 2.1

No. ONU: ☐ 2037 cartouches à percer ☐ 1950 cartouches avec valves

Placer les contenants verticalement - Ne pas se garer au soleil

Transport MARITIME : IMDG/GGV mer :

Class IATA: 2.1

No. ONU:  $\square$  2037 cartouches à percer  $\square$  1950 cartouches avec valves

Polluant maritime :

EMS-Nr.: F-D, S-U cartouches à percer

MFAG: table no. 620

#### Transport AERIEN ICAO-TI et IATA-DGR:

Class / UN-No. / PG: 2.1. □ 2037 cartouches à percer □ 1950 cartouches avec valves



CG

### Fiche de données de sécurité

 $\label{eq:conformed} \mbox{Conforme au Règlement CE) } \mbox{$n^\circ$ 1907/2006} \qquad \mbox{mise à jour :} \qquad 24/12/2020 \qquad \mbox{Remplace la fiche du : } 24/07/2017 \qquad \mbox{révision : } 06-12/2020 = 12$ 

Air Cargo: oui Air Passagers: Non Ne pas expédier par avion.

## SECTION 15 : Informations règlementaires

### **REGLEMENTATION ICPE: Rubrique:**

Rubrique ICPE: 4718: Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène)

La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations (*) y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aqui	lères, cavités
salines et mines désaffectées hors gaz naturellement présent avant exploitation de l'installation) étant :	
1. Pour le stockage en récipients à pression transportables	
a. Supérieure ou égale à 35 t	(A-1)
b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 35 t	(DC)
2. Pour les autres installations	
a. supérieure ou égale à 50 t	(A-1)
b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t	(DC)

## **SECTION 16: Autres Informations**

#### · Stabilité:

Employez le produit seulement avec les appareils indiqués sur le récipient. Les récipients se conforment aux règles de sécurité en vigueur. N'essayez jamais de remplir récipient une deuxième fois.

Les dangers qui peuvent apparaître, dus à une utilisation non correcte, sont principalement ceux à incendies ou à explosion ou à asphyxie relative dans le cas de grandes libérations non mises à feu dans des zones confinées si la quantité dispersée remarquable de gaz cause une réduction substantielle du pourcentage de l'oxygène dans l'air.

Par conséquent il est nécessaire que tous les travailleurs et utilisateurs de L.P.G connaissent les précautions pour adopter pour la manipulation et l'usage par rapport à leurs caractéristiques.

Les travailleurs doivent alors être s'accorder qualifié sur leurs travaux spécifiques.

#### · Validité:

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que pour ceux pour lesquels il est conçu. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Selon FDS fournisseur et info du fournisseur – fev 2016